



JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME



2000 , ANNEE INTERNATIONALE DE LA CULTURE DE LA PAIX

**EN ESPERANT QU'ELLE SOIT POUR TOUS LES PEUPLES
*UNE ANNEE DE TOLERANCE, DE FRATERNITE ET DE PAIX***

LA DISCRIMINATION AU QUOTIDIEN JANVIER 2000

***2000 Années !!!
COMBIEN D'ANNEES
NOUS FAUT-IL ENCORE
POUR ERADIQUER
TOUTE ACTION DISCRIMINATOIRE DANS NOTRE SOCIETE???***

INTRODUCTION

Ces dernières années, des organisations de l'Europe entière : institutions publiques, ONG, partenaires socioculturels, ont dans leur quasi totalité participé au débat et fait part de leurs actions et suggestions.

La lutte contre les discriminations s'est axée autour de nombreuses thématiques telles que: la discrimination au quotidien, la discrimination dans la vie professionnelle et sociale, la sensibilisation de l'opinion publique et la législation.

Les principaux objectifs de telles actions tendaient à fournir à l'Union Européenne et aux Etats membres des informations objectives et critiques sur l'ampleur et l'évolution des phénomènes discriminatoires et xénophobes, d'en analyser les causes et d'élaborer des propositions à adresser aux institutions communautaires.

En France, la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité a présenté les grandes lignes de sa politique d'intégration : la lutte contre les discriminations dans toutes ses dimensions, dans le monde du travail comme dans l'accès au logement, a constitué un axe fort de sa politique. Elle est fondée sur une prise de conscience réelle des phénomènes discriminatoires, et sur des conclusions de nombreuses commissions de recherche comme la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme ou le Haut

Conseil à l'Intégration qui font état de plusieurs types de discriminations : discrimination à l'embauche, ethnicisation et racialisation des tâches, absence de protection sociale, de l'école, des médias, de la justice, du logement...

Pour que notre ONG participe quant à elle à renforcer les activités de soutien aux luttes contre les discriminations, à imprimer un élan supplémentaire à la protection des minorités, nous avons procédé à une enquête sur le terrain, touchant une population socio-professionnelle représentative, et portant sur les discriminations et les stratégies de lutte à mettre en place pour les contrer.

Par ce modeste travail la Fédération des AIDE ne prétend guère donner des réponses dogmatiques à ce phénomène ; notre espoir est que soit éradiquée, un tant soit peu, toute action discriminatoire, partout dans la société, et que soient appréciées les diversités des traditions et des cultures susceptibles de donner leurs fruits à la civilisation mondiale tout entière.

Email : discrimination@aide-federation.org

Pour la Fédération des Agences Internationales
Pour le Développement

(Fédération des AIDE)

A.EL HAKKAOUI

Paris, le 12 janvier 2000

I) Quel concept ?

L'attitude discriminatoire consiste à établir entre des individus une séparation et une différenciation. Elle affiche son rejet de l'autre et correspond à toute action qui conduit à un traitement défavorable de personnes du fait de leur nationalité, origine, couleur de peau ou religion.

La Convention Internationale contre la Discrimination raciale pose le principe de l'interdiction de "toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

Les discriminations recouvrent des réalités très différentes selon les secteurs. Si dans les domaines de droit et de protection sociale elles sont pratiquement inexistantes, elles sont, par contre, très importantes en matière d'emploi.

Correspondant à un racisme souvent xénophobe, la discrimination peut prendre la forme d'une attitude consistant à refuser la fourniture d'un bien, à refuser l'embauche, à sanctionner ou licencier sans raison apparente et justifiée, à refuser l'accès aux soins, l'accès aux logements... Elle n'épargne aucune catégorie sociale.

II) Les discriminations au quotidien

1) Les médias

Les discriminations dans les médias sont un phénomène difficilement perceptible et quantifiable.

Le conseil supérieur de l'audiovisuel est amené parfois à prendre position publiquement en dénonçant commentaires, dérapages et manipulations d'images. Le constat

dominant souligne que les étrangers ou personnes d'origine étrangère n'ont qu'un accès limité à la télévision : les professionnels issus de l'immigration sont rares et les immigrés ne participent que très peu aux différents types d'émission.

Globalement, dans les fictions, les variétés, les magazines d'information, la télévision représente les classes moyennes blanches, consommatrices, et les immigrés sont voués à la délinquance, au misérabilisme ou à l'exotisme, où ils jouent le rôle de fauteur de trouble, de l'assisté...

2) La police

Les discriminations dans la police sont sensibles. Elles se manifestent d'une part, par une sous-représentation des français d'origine étrangère au sein de la police, d'autre part, par un traitement différencié des étrangers dans l'action au quotidien des policiers, qui passe autant par l'attitude des policiers à leur égard que par le sentiment qu'ils sont plus souvent mis en cause dans des enquêtes policières.

Si l'article 7 du code de la police édicte que "le fonctionnaire de la police nationale(...) a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques", il n'en demeure pas moins que les relations entre la police et les populations des banlieues restent problématiques.

Certaines initiatives adoptées récemment, telles que la formation de jeunes policiers ou l'intégration des jeunes originaires des quartiers sensibles dans les effectifs policiers (emplois-jeunes) ont pour objet de répondre à ces difficultés.

3) La justice

Le principe d'égalité garantit aux étrangers qui ont eu accès au territoire national, la plénitude de l'exercice de leurs droits fondamentaux. Cependant, le Haut Conseil à l'Intégration a pu observer que le principe d'égalité n'était pas toujours garanti aux étrangers dans les mêmes conditions qu'aux nationaux.

Traditionnellement les étrangers sont réticents à faire appel à la justice ou à demander une aide juridique pour diverses raisons : démarches complexes, peur de compromettre le droit au séjour, peur d'une reconduite à la frontière pour les étrangers en situation irrégulière.

Ils se tournent donc le plus souvent vers des associations qui offrent une information pratique sur les droits et vont à la rencontre de ces populations.

Certains indicateurs permettent d'appréhender la situation des étrangers au regard de l'institution judiciaire.

Seuls les indicateurs relatifs au droit pénal distinguent la part des étrangers dans les statistiques pénitentiaires et judiciaires.

Le taux de délinquance montre une sur-représentation des populations étrangères dans les condamnations prononcées par les institutions judiciaires.

Si en théorie le droit pénal s'applique aux étrangers dans les mêmes conditions qu'aux français, en pratique, un certain nombre de dispositions révèlent l'existence de discriminations légales : peines d'emprisonnement assorties d'une mesure d'éloignement du territoire ou d'extradition, protection de l'étranger limitée au cours du procès, absence d'interprète ... C'est ainsi que de tels indices révèlent des discriminations subjectives.

4) Les pratiques religieuses

L'article 2 de la constitution de 1958 dispose que la République "assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle représente toutes les croyances."

De par la place qu'il a acquis récemment en France, mais aussi de par son image au sein de la population, c'est l'Islam qui est confronté le plus visiblement à des difficultés de pratique quotidienne, bien qu'il soit la deuxième religion du pays et que la moitié des musulmans soient de nationalité française.

Aucune instance ne recense les discriminations liées aux pratiques religieuses. Les acteurs de terrain évoquent cependant un certain nombre de faits comme l'attitude des médias donnant une représentation violente et belliqueuse de l'Islam, des problèmes liés aux lieux de culte...

5) Le monde du travail

L'attitude discriminatoire en matière d'emploi repose sur des comportements sciemment racistes, xénophobes. Cette attitude n'épargne aucune catégorie sociale, de la personne faiblement qualifiée, au jeune diplômé d'études supérieures.

Nombre de jeunes issus de l'immigration, souvent de nationalité française, ne trouvent pas d'emploi simplement parce que leur nom ou leur adresse donne au futur employeur un préjugé défavorable. Il y a une évidence à signaler : c'est que les immigrés sont, dans de nombreux pays, les principales victimes de cette discrimination.

Le débat public qui s'éternise est la relation entre immigration et chômage. L'extrême droite fonde toute sa politique

sur le lien direct entre flux net d'immigration et volume du chômage dans le pays d'accueil. L'immigration est vue comme facteur d'aggravation du chômage en période de récession, ce qui justifierait la discrimination.

Or, nul n'ignore qu'au début de ce siècle, la politique de l'immigration en Europe obéissait à une logique d'accueil, fondée sur une égalité de statut entre résidents étrangers et citoyens européens.

Il y a quelques années, dans les bonnes conjonctures on reconnaissait aux immigrés leur rôle économique positif ; ils étaient même considérés comme les artisans de la prospérité des métropoles. Ainsi, la population immigrée, hier indispensable à l'économie, est désignée à présent comme un facteur de trouble dans la société. Sa culture, sa religion, son mode de vie "menaceraient les Européens" comme le répètent certains hommes politiques.

La préoccupation majeure est donc la concurrence que feraient les travailleurs immigrés aux travailleurs européens. Pourtant, on sait que la main-d'œuvre étrangère occupe traditionnellement des emplois peu enviables par rapport à ceux de la main-d'œuvre locale, du fait de la moins bonne qualité du statut et des rémunérations.

Ainsi, l'instrumentalisation des peurs par les politiciens liant la politique d'immigration et la situation du marché du travail n'est utilisée en fait que pour canaliser les tensions politiques et sociales engendrées par la crise.

En 1997, dans une brochure que nous avons établie et intitulée "Plus d'emplois = moins d'intolérance", nous écrivions à ce sujet que "les contours sociologiques récents du premier tour des élections présidentielles en France font apparaître des traits

fondamentalement nouveaux, puisque l'extrême droite, consolidant ses positions sur le terrain de l'angoisse et de l'exaspération, enregistre ses meilleures performances (...).

Les étrangers ne sont plus perçus comme faisant partie de l'immense richesse de la variété culturelle (...). Ils sont exclus parce que présentés comme responsables de la situation ainsi créée"¹.

Les différentes études réalisées depuis le début des années 90 ont montré que les discriminations en matière d'emploi n'ont cessé de s'étendre. Ces discriminations à l'emploi sont pourtant -sauf disposition légale spécifique- interdites par la loi.

Les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal "interdisent toute discrimination fondée sur l'origine, l'appartenance ethnique ou religieuse en matière d'offre d'emploi, d'embauche, d'exécution du contrat et de licenciement".

Les discriminations à l'embauche se manifestent souvent par une sélection préalable des candidatures. Les prétextes mis en avant sont la solidarité nationale, les difficultés de relation avec la clientèle, l'insuffisante maîtrise de la langue française ou encore les difficultés liées à la religion.

6) Le logement

Parmi les droits économiques et sociaux dont l'exercice effectif conditionne l'application du principe d'égalité, le droit au logement est l'un des plus fondamentaux au regard de l'intégration.

"La possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un principe d'ordre constitutionnel".

¹ Voir notre brochure éditée en 1997 intitulée "Plus d'emplois = moins d'intolérance. Tous mobilisés contre l'exclusion".

La réalité des discriminations en matière de logement repose en premier lieu sur un facteur important : celui du niveau des ressources.

En effet, les personnes à faibles ressources rencontrent des difficultés pour se loger car elles sont confrontées avant tout à l'insuffisance de logements à loyer modéré.

Compte tenu de leur situation professionnelle précaire, dont nous avons signalé quelques aspects plus haut, confrontées pour la plupart au chômage, les populations immigrées sont souvent concentrées dans des immeubles vétustes dans un parc social des plus défavorisés, en banlieue essentiellement.

Ces phénomènes de "ghettos" entravent sérieusement, d'une part l'intégration des populations immigrées, et ont d'autre part, des conséquences néfastes sur leur état de santé.

Ainsi donc, l'offre trop restreinte par rapport aux ressources financières, la quasi-impossibilité d'obtenir un logement à loyer modéré, la concentration des immigrés dans un même espace, tout cela représente une discrimination criante affectant les familles d'immigrés.

III) Discrimination = Menace pour la démocratie

Nous sommes entrés, depuis quelques jours, dans un nouveau millénaire, et l'un des problèmes majeurs qui se posent à l'Europe est représenté par le phénomène de la discrimination entre les êtres humains dans divers domaines de la vie quotidienne.

La montée de l'extrême droite européenne constitue une menace pour la démocratie. La population européenne, parce que confrontée au chômage et

fragilisée par la mutation sociale en cours, se montre malheureusement plus réceptive aux solutions simplistes et démagogiques développées par les politiciens extrémistes.

Nul ne peut ignorer la propagation quasi-générale des idéologies discriminatoires et totalitaires en Europe.

Ces idéologies sont d'abord encouragées par le contexte économique marqué par l'aggravation du chômage mais elles s'appuient aussi sur des situations défavorables que vivent les immigrés telles l'insuffisance de la maîtrise de la langue et les discriminations liées aux origines et aux modes de vie spécifiques.

Face à ce phénomène xénophobe et discriminatoire menaçant la démocratie européenne, il convient, pour la communauté européenne toute entière, de combattre le phénomène, sur le front économique, par une réduction des dépenses de l'Etat et par un plan de relance financé par un emprunt européen, puis sur le front culturel et social, en mettant en place des plans de prévention éducatifs tendant à limiter le développement de la haine raciale et discriminatoire.

Pour assurer une vraie démocratie en Europe, il faut qu'on y trouve pour tous ceux qui y habitent, égalité de droits comme de devoirs.

Si le principe d'égalité en matière d'emploi, de logement, de justice sociale en général tel que nous l'avons succinctement exposé plus haut, reste un élément indispensable à la concrétisation de cette démocratie, le combat pour la citoyenneté demeure impératif.

Il y a lieu de faire vivre cette citoyenneté, d'une manière exigeante, partout en Europe. A titre d'exemple, le droit de vote des immigrés en France se rappelle

encore régulièrement au souvenir de la classe politique et de l'opinion publique.

La vraie démocratie reposant sur l'acquisition des mêmes droits et devoirs, les immigrés doivent avoir le droit de participer effectivement à la vie publique et de choisir leur voie en toute liberté, dans le respect de la dignité.

Nous vivons, à n'en pas douter, une des périodes les plus contrastées de l'histoire. Il y a, d'une part ceux qui profitent avec avidité de vrais progrès de l'évolution technologique et de l'autre, un grand nombre de personnes vivant dans l'indigence et la discrimination.

Il y a donc lieu d'adopter, en cette fin de siècle, une vision complète, sous l'angle des Droits de l'Homme, afin de favoriser l'égalité pour tous, la démocratie pour tous.

Il est vrai que des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années en matière de démocratie et de défense des Droits de l'Homme ; cette tendance reste malheureusement encore insuffisante.

IV) Enquête

Dans le cadre de nos campagnes de lutte contre les discriminations, nous avons confié à Julie Lafaurie (stagiaire à la Fédération des AIDE) la conduite d'une enquête, auprès de jeunes de 18 à 26 ans domiciliés au sein de l'ASAF, sur les discriminations et les stratégies de lutte à mettre en place pour les contrer.

L'analyse de l'enquête a permis d'identifier deux publics différents :

- (a) d'une part, les jeunes ayant toujours vécu sur le territoire français et/ou qui y ont effectué l'essentiel de leur scolarité, y compris les ressortissants des DOM-TOM.

-
- (b) d'autre part, les jeunes ayant vécu et étudié dans leur pays d'origine, dont certains n'ont acquis la nationalité française qu'à leur majorité. Ce groupe comprend aussi les primo arrivants, installés en France depuis quelques mois .

1) Caractéristiques socioprofessionnelles

a)En ce qui concerne le premier groupe, tous ont suivi leur scolarité en France. Leur niveau d'étude varie du CAP à bac +2, ce niveau conditionnant bien entendu l'accès au marché du travail. Ainsi, les titulaires du baccalauréat ayant suivi une ou deux années d'études après le bac sont aujourd'hui employés soit en CDD, soit en emploi-jeune et pour une minorité en CDI.

Par contre, ceux qui n'ont pu terminer leurs études (CAP/BEP non validés) se retrouvent dans une situation socio-professionnelle beaucoup plus précaire, alternant des périodes de formation, des périodes de missions intérimaires de courte durée et des périodes sans travail ni ressource. Cependant tous connaissent les démarches de recherche d'emploi, ont accès à l'ANPE, à une mission locale ou sont inscrits dans une agence d'intérim, mais par contre le droit du travail reste largement méconnu.

b)Les jeunes issus du second groupe connaissent de plus graves difficultés d'insertion. Beaucoup n'ont aucun diplôme, ou alors celui-ci, obtenu à l'étranger, n'est pas valable en France. Ceux qui désirent poursuivre leur scolarité en France subissent le déclassement. A ces difficultés, s'ajoute la méconnaissance du français écrit, notamment de la part des jeunes ressortissants algériens, du fait de l'arabisation de la scolarité en Algérie. Souvent ces derniers sont littéralement

parachutés sur le territoire français sans en connaître le fonctionnement, les règles et dispositifs d'aide, d'où une large ignorance du droit français en matière de logement, d'emploi, de santé... Une bonne partie erre de foyers en foyers, vivant grâce à de petits boulots au noir, à la vente de drogues illicites. Les plus chanceux trouvent des "stages de mobilisation", mais ceux-ci débouchent rarement sur un emploi stable.

Le contact avec la famille apparaît d'ailleurs comme un facteur majeur d'intégration sociale et professionnelle, permettant surtout l'accès aux droits sociaux.

2) Accès aux droits et services

La situation professionnelle conditionne aussi l'accès au logement (et vice-versa) : il n'est pas évident de trouver un emploi quand on n'a pas d'adresse fixe, de même qu'il est impossible de trouver un logement indépendant sans justificatif de ressources (fiche de paye).

Ainsi, ceux qui travaillent sont aussi ceux dont la situation quant au logement est la plus stable, qu'ils vivent encore chez leurs parents ou qu'ils aient un logement indépendant.

Ces derniers connaissent aussi plus ou moins les modalités et démarches à effectuer pour louer un appartement, de même qu'ils sont au courant des différentes aides qui peuvent leur être allouées (CAF). Par contre, ceux dont la situation professionnelle est instable sont logés en foyer et ignorent pour la plupart leurs droits et les services d'aide au logement.

Au niveau santé, tous ceux qui travaillent sont couverts par la sécurité sociale en tant que salariés. Ils connaissent des services médico-sociaux

et prennent soin de leur santé (carnet et vaccination à jour). Par contre, ceux qui sont en situation précaire quant à l'emploi et au logement le sont aussi quant à leur santé : une bonne moitié n'a pas vu de médecin depuis plusieurs années, les dernières vaccinations ont été faites à l'armée ou à l'école, les carnets de santé sont perdus ou oubliés, certains n'ont aucune couverture sociale, ni aide médicale gratuite et ignorent même parfois son existence (surtout les garçons !)

En ce qui concerne l'usage de leurs droits civiques et juridiques, hormis ceux qui ont suivi des études de droit ou ont dans leur entourage des personnes qui travaillent dans ce domaine, peu connaissent l'aide juridictionnelle, ni tout autre moyen de faire valoir et reconnaître ses droits (d'autant plus que ces droits sont eux-mêmes méconnus).

Ceux qui ont voulu y avoir recours ont de toute façon abandonné face à la complexité et la lenteur des démarches. Moins d'un quart sont inscrits sur une liste électorale et ont déjà voté (à mettre en relation avec la situation socio-professionnelle et la stabilité du logement). Les autres ne se sentent pas concernés : "je ne crois pas en la politique".

Tous ont des loisirs sportifs ou culturels (cinéma, théâtre, lecture) et la moitié sont ou ont été membre d'un club ou d'une association.

3) Vie quotidienne et discriminations

En ce qui concerne les différentes formes de discriminations auxquelles ces jeunes ont pu être confrontés, celles-ci émanent plus particulièrement des employeurs d'une part et de l'administration d'autre part.

Au niveau de l'emploi, les discriminations apparaissent de façon détournée : emploi d'un jeune sans contrat ni garantie sous prétexte de période d'essai, payé 100FF par jour et renvoyé une fois le travail fini ; refus de renouveler certaines missions d'intérim malgré le besoin de main d'œuvre ; allusions désobligeantes ou toutes autres pressions émanant des supérieurs hiérarchiques ou des collègues de travail ; licenciements abusifs, sans préavis et/ou motifs imprécis.

Au cours des entretiens, la question de la nationalité ou de l'origine ethnique est souvent posée. Sans parler de ceux qui sont reçus par cette phrase : "C'est dommage, on vient juste d'embaucher quelqu'un pour ce poste. Je suis désolé, je n'ai pas pu vous prévenir...".

Au niveau de l'administration, une bonne partie des jeunes se plaignent de l'incompétence des employés administratifs qui les renvoient de bureaux en bureaux, exigent des papiers pas toujours nécessaires à la constitution des dossiers, oublient de faire circuler certaines informations

Ceux qui ont accès aux services médico-sociaux et sont suivis par une assistante sociale se plaignent parfois de l'incompétence de celle-ci, de besoins non pourvus (carte de transport, carte de repas, accès à un foyer), ainsi que du manque d'information quant à leurs droits.

Les banques aussi posent parfois des problèmes, en refusant l'ouverture d'un compte malgré la présentation de justificatifs, telle la domiciliation administrative.

Il faut signaler encore les contrôles d'identité au faciès, trop fréquents (parfois plusieurs dans la même journée et sans raison particulière) qui renvoient ces jeunes pourtant de nationalité française à leur apparence ou origine

étrangère (les contrôles touchent essentiellement les garçons, très rarement les filles). Ces contrôles dégénèrent quelquefois en insultes et provocations diverses (pas systématiquement et souvent en raison du comportement agressif du jeune contrôlé).

Enfin, certains jeunes ont directement fait l'objet d'agressions physiques à cause de leur origine ethnique, comme ce jeune français d'origine marocaine qui raconte avoir été agressé au couteau par un groupe de skin-heads à Montpellier.

Tous ces problèmes quotidiens auxquelles les jeunes se trouvent confrontés entretiennent un climat de malaise et de méfiance, qui parfois décourage les plus faibles et tourne à la paranoïa. Ainsi, un jeune guadeloupéen en situation particulièrement difficile se plaint du racisme généralisé des français, refuse de faire confiance à quiconque car il a trop souvent été trompé ou déçu, se plaint d'être le point de mire des regards dès qu'il entre dans un lieu public et avoue ; "Je me sentirais mieux si j'étais avec des gens de ma race".

Les espoirs de cette population sont simples et précis : trouver un logement et un emploi pour ceux qui n'en ont pas, réussir sa vie professionnelle et familiale en France. Au-delà de ces considérations, les plus éclairés n'hésitent pas à fustiger la "frilosité" française en matière d'initiatives personnelles, dont les élans sont souvent freinés par le poids des charges sociales ou des impôts. Les lois pour l'insertion sont parfois dénoncées comme menant plus sûrement vers la précarité et favorisant plus souvent les patrons que les employés. "Dans ces conditions, dès que je peux, je vais créer mon entreprise aux Etats-Unis", déclare cette jeune fille, qui s'est déjà expatriée pendant deux ans au Canada. Le conditionnement médiatique est aussi

jugé responsable des difficultés de relations entre communautés.

CONCLUSION

Par ce modeste travail, nous avons tenté de révéler que la discrimination rampante, en France, comme en Europe, met bien à mal le socle de la cohésion nationale.

Notre ONG, avec l'ensemble des partenaires sociaux est résolument

engagée dans la lutte contre cette discrimination qui connaît d'importants rebondissements dans nombre de milieux, y compris certains services publics.

AIDE-FEDERATION
Janvier 2000.

A travers cette brochure, nous voudrions interpellier précisément ces services publics pour leur demander d'impulser des politiques adaptées aux réalités quotidiennes.

Car s'il est délicat d'apprécier l'évolution des discriminations d'un point de vue quantitatif, force est de constater qu'elles trouvent souvent à s'exprimer ouvertement, sans respect aucun des principes les plus élémentaires de droit et de justice sociale.

Il ne s'agit pas là de stigmatiser quoi que ce soit, mais, plutôt, de chercher à supprimer les préjugés générant des comportements et des attitudes discriminatoires. Seule une mobilisation durable, permettra de répondre non seulement aux attentes de ceux qui sont victimes de discriminations, mais plus largement aux exigences de la démocratie, pour que nous vivions, mieux, ensemble, en Europe.

De la déclaration des Droits de l'Homme qui édicte "les hommes naissent et deviennent libres et égaux en droit"² aux dispositions du Code du travail et du Code pénal, des moyens juridiques de lutte sont prévus pour réprimer les infractions au principe de non-discrimination. Mais, avant même l'application du Code pénal, avant même les juges, nous pensons que c'est du consensus de la société que doit venir un refus capable, à terme, d'étouffer toute velléité ou discrimination.

² Article 1^{er} de la déclaration des Droits de l'Homme.

Voir également notre brochure éditée le 10 décembre 1998 à l'occasion du Cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la conférence débats (autre brochure) qu'a organisée notre association le 4 décembre 1998 à Paris.



POUR UN Avenir Commun

A Visage Humain

29 rue Traversière, 75012 Paris - tél : 00 33 1 40 19 91 51, fax: 00 33 1 43 44 38 40

www.aide-federation.org , Email: discrimination@aide-federation.org

*Fédération des AIDE, ONG d'action humanitaire et d'aide au développement ,
dotée du statut consultatif Général par le Conseil Economique et Social des Nations Unies*